

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À
MONSIEUR GÉRARD ROY POUR LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL DU MERCREDI 26 AVRIL 2023**

DGS - Commerce/Agriculture/Haut
débit
Numéro : 2023-A-017

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, les arrêtés préfectoraux du 24 mars 2023 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 26 avril 2023, chargée d'examiner les dossiers de la SCI GOSSINI (aménagement de deux cellules commerciales - Enseignes AASGARD et SCHMIDT – ZAC des Montagnes Ouest à Champniers) et de la SAS IMOCOMPARK (création d'un magasin - Enseigne ZEEMAN – Parc de la Jaufertie à Soyaux),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Gérard ROY pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême chargée du schéma de cohérence territoriale applicable sur les communes de Champniers et Soyaux, à la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 26 avril 2023,

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Gérard ROY, Vice-Président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 26 avril 2023.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Gérard ROY et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le – 5 AVR. 2023

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le – 5 AVR. 2023
Publié ou notifié,
Le – 5 AVR. 2023